

## Procès-verbal de la séance du Conseil général du 10 décembre 2018 à 20H00

Sont présents :

### CG :

Bonvallat Lörtscher Joëlle, Dunand Nicole, Haldimann Romane, Känel Emilie, Savary Haldimann Honorine, Theurillat Aline, Borel Kewin, Galli Jérôme, Grange David, N'Gaïde Ibrahima

Excusés : Pfeiffer Martine, Maradan Raphaël

CC : Galli Céline, Boucard Michel, Jeanneret Eddy, Verbeck Sébastien, Vermot Julien

Catherine Simon-Vermot, Anne-Lise Monard

---

La présidente, N. Dunand ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue.

### Ordre du jour :

1. Appel (accueil des 3 nouveaux membres)
2. Procès-verbaux des séances des 11.06.2018 et 30.08.2018
3. Budget 2019
4. Arrêté « Autorisation fiduciaire »
5. Nomination dans les commissions
6. Informations du conseil communal
7. Divers

### 2. Procès-verbaux des séances des 11.06.2018 et 30.08.2018

**N. Dunand :** Avez-vous des remarques ou corrections à apporter au procès-verbal du 11.06.2018 ?

**N. Dunand :** Demande une correction à la page 3 au point 5, Information du conseil communal, le titre Vidanges des fosses n'a pas sa raison d'être, il devrait être remplacé par Arrêts Car postal.

**Le procès-verbal de la séance du 11.06.2018 est accepté à l'unanimité des membres présents. (9 oui)**

**N. Dunand :** Avez-vous des remarques ou corrections à apporter au procès-verbal du 30.08.2018 ?

**Le procès-verbal de la séance du 30.08.2018 est accepté à l'unanimité des membres présents. (9 oui)**

### 3. Budget 2019

**N. Dunand :** Donne la parole à D. Grange, rapporteur de la commission financière, il donne lecture de son rapport, Le rapport est annexé au procès-verbal.

**N. Dunand :** Demande à l'assemblée s'il y a des questions au sujet du budget, chaque conseiller a reçu le budget 2019 et a pu le consulter avant la séance.

**D. Grange :** Indique que le rapport donne l'avis de l'ensemble de la commission, mais qu'à titre personnel, il pense qu'il est grave que les communes puissent être à ce point-là préteritées. Une commune encourage la venue d'enfants, sans avoir aucun retour de l'Etat. On paie, on ne vient pas nous dire, bravo vous avez mené une bonne politique familiale, voici une compensation pour réduire vos pertes. On peut hausser les épaules, mais personnellement il trouve cette situation extrêmement grave et injuste. Cela fait des années qu'on fait le même constat, il pense que maintenant il faut réellement aller plus loin et mettre le pied dans la fourmilière. On fait part de cette situation à l'Etat et on nous rigole au nez. Il ne sait trop comment pratiquer, faut-il alerter la presse, même s'il n'aime pas cette façon de faire. Ce serait une façon d'informer, car beaucoup de personnes, hors autorités ignorent ces faits. En a discuté avec des amis de La Chaux-du-Milieu qui paraissent très étonnés et ignoraient cette situation. Personne ne sait que nos frais d'écolages représentent le 90% de la recette fiscale de la commune. Il faut absolument qu'on se creuse la tête, quitte à trouver des alliés au Grand conseil, je connais 2-3 personnes et je pense vraiment les contacter et leur demander comment ils envisagent de faire quelque chose pour améliorer notre situation. Il est juste impossible que cela continue ainsi. Je ne peux que vous encourager à en parler autour de vous, à essayer de faire que cette situation ne reste pas confinée aux quelques personnes de la commune qui vont lire le compte-rendu de la séance, il faut que cela se sache ! Parlez-en dans votre famille, dans les autres communes, on n'est pas les seuls dans ce cas-là. Chez nous s'est spécialement marqué parce que le 5<sup>ème</sup> des habitants de notre commune est en âge de scolarité, c'est gigantesque ! Il faut absolument casser ce cercle, mais ce n'est pas

nous qui pouvons le faire, c'est vraiment au niveau de l'Etat que les choses pourraient changer. Si nous ne provoquons pas de changement au niveau de l'Etat, eux vont se croiser les bras.

**N. Dunand** : Remercie D. Grange pour son intervention, qui résume bien ce que pense chacun tout bas. Elle demande si quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer.

**C. Simon-Vermot** : Indique qu'elle a eu l'occasion d'en parler avec un conseiller communal de La Sagne, leur commune rencontre exactement les mêmes problèmes que nous. Ils ont aussi beaucoup d'élèves et c'est vraiment le chapitre de la formation qui pèse leur budget. Leur budget présente un déficit de 400'000.00 Fr., mais proportionnellement ont moins d'élèves que chez nous. Chez eux ont des classes en manque d'effectif, cela engendre des pénalités de 70'000.00 Fr. Selon lui, seule la commune des Ponts-de-Martel aurait un budget plus ou moins positif. L'ensemble des communes présentera cette année un budget déficitaire. On n'est pas les seuls, c'est rassurant, mais essayons de faire quelque chose allant dans le sens d'un allègement des frais de formation.

**D. Grange** : A fait des calculs, par rapport à un élève du cycle 1 ont est à Fr. 7'700.00 par élève par année, donc à ce prix-là pour 20 élèves, ça représente environ 3 salaires à 100%.

**C. Simon-Vermot** : Rappelle que les salaires des enseignants sont subventionnés à 45% par l'Etat, notre charge ne représente que le 55%.

**D. Grange** : Il faut absolument que l'on connaisse ce qu'il est fait de tout cet argent, en effet, il y a des salaires de direction, de sous-direction, d'administrateur, de secrétaire.

**C. Simon-Vermot** : Indique qu'il y a d'autres frais annexes, comme la médecine scolaire.

**C. Galli** : Informe que la médecine scolaire va nous coûter un peu moins cher à l'avenir, mais un élève de La Brévine n'ira pas se faire vacciner au Locle. L'accès aux différents services proposés est un des arguments de justification de frais élevés de la part du CSLL. Une discussion va être entamée le 18 décembre prochain une explication sera donnée sur le genre de prestations offertes dans le prix d'écolage. Elle constate que depuis la création du CSLL, nous ne profitons pas que des beaux côtés de la chose. Il faut mettre un coup de pied dans la fourmilière, comme il faudra le faire aussi pour le parascolaire en leur disant que leurs conditions ne nous conviennent plus non plus. On ne peut plus demander aux petites communes de faire des efforts (plus de place pour l'accueil etc.).

**D. Grange** : Trouve que de manière générale, le seul adjectif qui lui vient à l'esprit est « injuste » qu'on soit à ce point-là pénalisé parce qu'on accueille des enfants. A ce prix-là on ne fait que des lofts d'une seule pièce qu'on peut vendre à des personnes qui peuvent les payer 1,5 millions, de ce fait, plus d'enfants et que de bons contribuables !

**N. Dunand** : Tu dis qu'il faut informer, mais on lit beaucoup d'articles dans Arcinfo, qui nous font découvrir plein de choses. Parallèlement au pied dans la fourmilière, il faut aussi informer les gens qui n'ont jamais été dans un Conseil général par le biais de la presse. Non pas qu'ils ne veulent pas savoir, ils ne sont simplement pas informés. Faudrait-il prendre contact avec un journaliste ?

**D. Grange** : Il faut absolument en parler, ça ne peut que révolter les gens, personne nulle part ne va se dire « c'est normal ».

**A-L. Monard** : Estime que le volet « formation » devrait entrer dans les calculs de la péréquation au même titre que les recettes fiscales

**D. Grange** : A peur que d'ici peu de temps on aura un nouveau régime d'impôt si ça passe au Grand conseil qui devrait être bénéficiaire pour les familles. Ceci implique que la commune sera doublement perdante. Nos frais de formation vont bientôt représenter toute la recette fiscale, voire plus. Et cette situation va se présenter demain.

**J. Galli** : Demande si les problèmes sont les mêmes dans les autres cercles scolaires, par exemple à La Chaux-de-Fonds pour la commune de La Sagne.

**C. Simon-Vermot** : Ne connaît pas les prix des écolages de La Chaux-de-Fonds, avoue qu'il serait intéressant de les connaître et de pouvoir comparer. Les prix diffèrent d'un cercle à l'autre.

**E. Jeanneret** : Demande si nous avons retrouvé le coût d'écolage avant l'introduction du CSLL.

**A-L. Monard** : La répartition était différente, avions des écolages « école enfantine », « école primaire ». Pour l'école enfantine cela coûtait environ Fr. 4'000.00 et pour l'école primaire environ Fr. 6'000.00, donc bien moins cher.

**E. Jeanneret** : On pense faire des économies en rassemblant dans de grosses structures avec des frais de direction, c'est plutôt un autogoal, puisqu'on est plus maître de rien et on paie.

**N. Dunand** : Demande s'il y a d'autres questions au sujet du Budget ou si C. Simon-Vermot a encore des explications à donner.

**C. Simon-Vermot** : Demande s'il y a des questions concernant le rapport qui a déjà été établi et transmis aux CG.

**J. Galli** : Demande des explications par rapport aux changements de taux d'occupation des employées de l'administration.

**C. Simon-Vermot** : Informe que jusqu'à présent les 2 employées occupaient des postes à 40%, en raison du nombre important d'heures supplémentaires, le temps de travail va passer à 2 x 50%. Les tâches se sont alourdies, nous nous occupons maintenant de l'administration du parascolaire et de beaucoup de nouvelles choses dont nous n'avions pas à traiter auparavant. La personne qui remplacera A-L. Monard commencera le 1<sup>er</sup> février avec 2 mois de formation. Nous serons donc 3 pendant 2 mois. C'est la raison de l'augmentation du poste des salaires de l'administration. La charge baissera en 2020. Au niveau du poste global des salaires, il faut aussi tenir compte de l'engagement d'une directrice du parascolaire à 20%.

Comme disait D. Grange, le patrimoine administratif a été réévalué. Ce n'est pas forcément une bonne chose, on a maintenant un Temple qui vaut 3'000'000.00 alors qu'on sait qu'on ne le vendra jamais ce prix-là. Ce n'est donc pas des liquidités qui vont rentrer, c'est vraiment du virtuel et ça nous donne une réserve de 4'000'000.00 qui nous permettra d'absorber quelques pertes. Par contre la liquidité ne va pas suivre, on a déjà dû cette année contracter un emprunt de trésorerie, car nous n'arrivions plus à payer nos factures d'écolages. A terme ce n'est pas une solution, ça ira pour 1 ou 2 exercices déficitaires, mais ça ne pourra pas durer 10 ans ainsi.

Elle rappelle aussi que c'est la recette d'impôt qui fait tout le résultat. L'année dernière nous avons eu moins de rentrées fiscales par rapport à ce qui était budgété, c'est d'ailleurs la première fois depuis 10 ans. De toute manière cela va dans le sens de la baisse.

**D. Grange** : Les années précédentes c'était le contraire, en plus on avait touché plus de péréquation raisons pour lesquelles on pouvait présenter des comptes positifs.

**C. Simon-Vermot** : Les recettes fiscales sont tellement difficiles à évaluer dans le cadre du budget. On prend la situation réelle de l'année en cours en octobre, et le reste n'est qu'évaluation. Il peut jusqu'au bouclage y avoir plusieurs départs, des pertes ou des arrivées de personnes qui ne compensent pas les départs. Les indépendants ont des revenus qui peuvent varier d'une année à l'autre. On espère qu'on sera toujours dans le mieux, les prestations en capital ne peuvent pas être budgétées par exemple.

**A-L. Monard** : Indique qu'on fait des estimations pour 2019 alors que nos contribuables ne sont pas encore taxés pour 2018, puisqu'ils doivent remplir leurs déclarations d'impôts 2018 jusqu'en février 2019.

**N. Dunand** : Lit l'arrêté du Budget 2019 (annexé au procès-verbal).

**Le Budget 2019 est accepté à l'unanimité des membres présents. (9 oui)**

#### **4. Arrêté « Autorisation fiduciaire »**

**N. Dunand** : Lit le rapport du conseil communal que chaque CG a reçu avant la séance (annexé au procès-verbal). Elle demande s'il y a des questions.

**J. Galli** : Demande si c'est automatiquement des contrats de 3 ans.

**A-L. Monard** : Oui ils doivent être mandatés pour 3 ans.

**J. Galli** : Est-ce-que ça engendrerait des frais de choisir l'autre fiduciaire ?

**C. Simon-Vermot** : Les frais sont à peu près les mêmes, nous avons tout de même choisi le meilleur marché.

**N. Dunand** : Lit l'arrêté d'autorisation fiduciaire.

**L'autorisation de mandater la fiduciaire Sorevor SA est acceptée à l'unanimité des membres présents. (9 oui).**

#### **5. Nomination dans les commissions**

**N. Dunand** : Avant la nomination dans les commissions, demande aux nouveaux membres du CG de se présenter puisqu'ils siègent ce soir pour la première fois.

**K. Borel** : A déjà été membre du CG durant 3 ans, habite Les Gillottes, travaille dans l'horlogerie avec son père, a 4 enfants, avait quitté le CG pour entreprendre un voyage autour du monde en famille. Est rentré au mois de mai et comme il y avait des places vacantes a volontiers repris son mandat. Il trouve intéressant d'occuper ce poste pour connaître mieux ce qui se passe au sein de la commune et voir ce qu'il est possible de faire pour améliorer la vie communale.

**E. Känel** : Habite aux Jolys, sa famille a repris le domaine agricole qu'exploitait D. Hänni au 1<sup>er</sup> avril, elle a 2 enfants.

**J. Galli** : Il y a quelques années que j'habite La Chaux-du-Milieu. C'est pour moi l'occasion de connaître un peu mieux ce qui se passe et ne pas seulement rôler. Occasion de découvrir plus en détail les affaires communales.

Chaque membre a reçu la liste des commissions avec les postes vacants.

**N. Dunand** : Indique qu'au sein du bureau du Conseil général, le poste de secrétaire-adjoint est vacant. Elle propose de présenter le travail des différentes commissions avant de procéder aux nominations.

Elle donne la parole à D. Grange.

#### Commission financière

**D. Grange** : Présente cette commission dans laquelle il siège depuis 6 ans. Les membres de la commission se réunissent au minimum deux fois par an, une fois au printemps pour examiner les comptes de l'année précédente, puis en automne pour le budget de l'année suivante. On a vraiment en détail toutes les dépenses et recettes, on peut poser des questions, on va s'interroger sur le bien-fondé de certaines dépenses. Ensuite, elle est chargée de faire un rapport pour le reste des membres du conseil général, afin qu'ils aient l'avis de la commission financière qui les aidera à se prononcer lorsqu'ils devront voter les comptes ou le budget. Depuis l'introduction de la Loi sur les finances de l'Etat et des communes, ils sont aussi convoqués et amenés à se prononcer dans le cadre de certaines dépenses que va engager la commune, notamment celles qui dépassent les compétences financières du conseil communal et celles touchant au patrimoine financier. Le travail dans cette commission est très intéressant et représente une certaine responsabilité. Il est important qu'elle soit au complet pour bien fonctionner, plus il y aura de membres plus il y aura de questions.

#### Commission du feu et de salubrité publique

**E. Jeanneret** : Les membres de la commission du feu effectuent les visites des bâtiments et des nouvelles constructions. Les membres sont appelés par groupe de deux à effectuer ces visites. Ils reçoivent une formation. La commission de salubrité publique pourrait être appelée à faire des visites et rendre des rapports dans le cadre de la salubrité.

#### Commission de développement

**D. Grange** : Rappelle l'historique de la commission de développement qui a été créée lors d'une crise dans la commune au niveau de la paysannerie et énormément de chômage. Cette situation engendrait des baisses de rentrées, cette commission a été créée au niveau communal pour un développement au niveau professionnel. Depuis, elle est devenue un peu plus généraliste, elle traite l'aspect du bien-être au niveau de la population sous différentes formes. Par exemple lors de la précédente législature, elle a mis en place le site internet de la commune, organisé un concours « Village fleuri » et pris en charge la mise en place d'un radar informatique. Cette commission n'a pas une tâche bien définie, c'est un peu au bon vouloir et à la motivation des personnes qui en font partie. Elle est vraiment liée au bien vivre dans la commune.

**A-L. Monard** : Suggère que le conseil communal délègue à cette commission certains mandats, par exemple l'organisation de certaines manifestations (torrée, commémoration d'anniversaire).

#### Commission de l'énergie

**N. Dunand** : Lors de la précédente législature, la commission avait étudié les consommations énergétiques des bâtiments, elle avait aussi organisé pour la population une visite d'une installation de biogaz. C'était le début de l'introduction de la nouvelle loi sur l'énergie.

**S. Verbeck** : Indique qu'il y a à creuser, mais qu'il faut s'en donner les moyens.

**I. N'Gaide** : Ne devrait-on pas puisqu'il y a 4 commissions qui ne se voient qu'une fois par année, ne garder que les commissions qui fonctionnent plus souvent.

**S. Verbeck** : Se rend compte qu'il y a eu beaucoup de nouveaux conseillers communaux ce qui implique que rien n'a eu le temps de se mettre en place comme ça aurait dû. Il faut une certaine stabilité pour que ça puisse fonctionner.

**D. Grange** : Rappelle que certaines commissions qu'elles soient dynamiques ou pas doivent exister selon le règlement communal. La commission de l'énergie a été créée à la demande de l'Etat.

**A-L. Monard** : Rappelle que nous n'avons jamais eu d'obligation de créer une commission de l'énergie, que beaucoup de communes n'en n'ont pas.

## Commission d'urbanisme

**J. Vermot** : Indique que la commission se réunit pour étudier et donner un préavis à chaque dépôt de demandes de permis de construire. Par la suite elle sera appelée à seconder le conseil communal pour l'élaboration du nouveau plan d'aménagement communal.

## Commission de naturalisation et des agrégations

**N. Dunand** : Cette commission devrait fonctionner en cas de demande de naturalisation. Elle devrait s'entretenir avec les demandeurs et établir un rapport pour l'Etat. Elle n'a pas fonctionné jusqu'ici.

**A-L. Monard** : Signale qu'elle n'a jamais été appelée à fonctionner, ceci depuis 20 ans.

**N. Dunand** : Indique que 3 postes sont vacants à la commission financière, 1 poste est vacant à la commission du feu, 1 poste est vacant à la commission de l'énergie, 1 poste est vacant à la commission d'urbanisme et le poste de secrétaire-adjoint au bureau du Conseil général est vacant.

**R. Haldimann est nommée secrétaire-adjointe du bureau du Conseil général**

**K. Borel, J. Bonvallat-Lörtscher, J. Galli sont nommés à la commission financière**

**D. Grange** : échangerait volontiers son mandat à la commission de développement

**R. Haldimann est nommée à la commission de développement**

**E. Känel est nommée à la commission du feu**

**K. Borel est nommé à la commission de l'énergie, et N. Dunand en remplacement d'I. N'Gaide**

## 5. Information du conseil communal

**C. Galli** : Indique que le dicastère de l'Instruction publique, soit les écoles et le parascolaire lui prennent bien du temps.

Au niveau du parascolaire, il y aura en 2019 l'engagement d'une directrice à 20% qui viendra seconder Y. Borel. Elle vient des Brenets, on est en pleine négociation avec la commune des Brenets pour ce partage de poste. Actuellement nous avons 15 places d'accueil, la volonté est d'augmenter l'accueil à 20 enfants tout en sachant qu'on pourrait en accueillir 25 dans la salle des Sociétés solution peu pratique car il faut enlever et remettre tout le matériel à chaque location de salle. Nous souhaitons offrir cet accueil aux autres villages, il y aura une campagne de publicité avec portes ouvertes. Ce qui nous intéresserait c'est d'ouvrir au cycle 3, enfants qui demandent peu d'accompagnement. Au niveau des autres villages, l'entente est très bonne avec les conseillers du Cerneux et de La Brévine. C'est une chose à discuter qui représenterait un bénéfice pour notre commune qui n'aurait pas à payer la part communale.

Une discussion de collège unique dans la vallée est ouverte, le plus tard possible, on souhaite garder nos enfants dans nos villages. Jusqu'où pourra-t-on aller, je pense qu'à terme il s'agira d'une exigence financière, mais le plus tard possible, on essaie de trouver des solutions, mais chaque village est déjà bien conscient de cette situation. Ne venant pas de La Chaux-du-Milieu, je n'ai pas un esprit de clocher, mais de vallée, ce qui veut dire que La Brévine pour moi, c'est un centre, c'est le carrefour au niveau de Car postal, La Brévine n'est pas un ennemi, on s'entend très bien.

Pour revenir aux éventuels nouveaux locaux pour Croq'Chaux, on a essayé de retourner le problème dans tous les sens, le but étant de garder le plus longtemps possible ce parascolaire et de faire vivre notre école, si vous avez une solution miracle pour trouver des locaux au village, je suis tout à fait ouverte à l'entendre.

Concernant l'accompagnement des enfants de La Brévine scolarisés à La Chaux-du-Milieu, de l'école à l'arrêt de Car postal. Actuellement on a quelques personnes qui se sont dévouées pour le faire, mais il nous manque toujours du monde. Un tout ménage a été adressé aux habitants, mais il s'agit d'un horaire un peu particulier, soit de 11h30 à 11h50, le lundi, mardi, mercredi et jeudi, ceci jusqu'à la fin de l'année scolaire. Aucune réponse suite au tout ménage. Demande aux conseillers généraux de faire passer le message. Est consciente que chacun n'a pas la disponibilité de se libérer selon ces horaires, à noter qu'il s'agit d'un coup de main rémunéré.

**R. Haldimann** : Demande si une personne suffirait.

**C. Galli** : Indique que non, ça permettrait de faire des tournus, pour l'instant c'est C. Simon-Vermot qui se dévoue pour cet accompagnement le jeudi, tâche pas forcément compatible avec son travail au niveau de l'horaire. E. Choffet les accompagne le mercredi. H. Savary-Haldimann le fait le mardi, mais aimerait être remplacée et le lundi c'est G. Heger.

**A. Theurillat :** Aimerais des précisions au niveau d'un collège unique dans la vallée parce que financièrement plus possible au niveau des communes, concrètement qu'est-ce-que ça va changer ?

**C. Galli :** C'est une rationalisation de coûts, il faut savoir aussi qu'on est contraint avec Car postal, c'est cela qui va déterminer la suite en raison des horaires spéciaux. Là il y a aussi de quoi discuter avec les transports, l'autorisation accordée est valable jusqu'en 2020. Si nous n'avons plus de moyen de transport pour nos enfants il n'y aura pas d'autres solutions.

**A. Theurillat :** Et financièrement ?

**E. Jeanneret :** Indique que nous devons avoir une moyenne d'effectif de 18 élèves par classe pour pouvoir profiter des subventions cantonales. Si nous n'avons plus cette moyenne, le CSLL va nous dire que ça ne va plus, car les moyennes sont calculées au niveau du CSLL, et la conseillère d'Etat Mme Maire Hefti souhaite qu'à l'avenir la moyenne soit calculée par collège. Lorsque nous n'aurons pas les effectifs, les subventions tomberont et les frais d'enseignement seront entièrement à charge de la commune pour les élèves manquants.

**C. Galli :** Cela va dépendre des enfants qui arriveront.

**D. Grange :** Se dit désolé et trouve cela a proprement parlé inadmissible. On a un sixième de notre commune qui est formé d'écoliers et on nous dit non, vous ne pouvez pas avoir de subventions et vous devrez à terme fermer votre collège parce que vous n'avez pas le quota requis ! C'est inadmissible. Il refuse de se plier à ce dictat du CSLL, il est radical. Il dit ne faire preuve d'aucune agressivité à l'encontre de C. Galli, c'est de la pure frustration et de la haine profonde envers ce Cercle scolaire. Nos frais pour le cycle 1 ont augmentés de 4'000 à 7'700 Fr./par enfant et il y a des problèmes financiers non ! ce n'est pas possible, c'est vraiment le CSLL qui met la tête dans le sable et ne se pose même pas la question de son propre fonctionnement, c'est inadmissible ! Je suis désolé, je ne suis pas de La Chaux-du-Milieu non plus, j'ai épousé une chaulière, j'ai débarqué ici il y a 7 ans, je n'ai pas du tout l'esprit de clocher, je ne vois absolument pas La Brévine comme les méchants, ni le Cerneux-Péquignot, j'ai énormément de plaisir à représenter notre commune à SEVAB et de pouvoir rencontrer les conseillers généraux et communaux des autres communes, ce sont des moments de partage extrêmement intéressants, je n'ai absolument rien contre eux. Je comprends l'idée de dire que si on fait un collège unique, il faut le faire à La Brévine, parce que clairement il y a la possibilité de pouvoir agrandir le collège ce que nous ici n'avons pas. C'est le seul point où je peux être d'accord. Pour moi la question n'est pas là, ce n'est actuellement pas pensable de faire un collège unique avec autant d'élèves au village. Je regardais encore les chiffres lors de la commission financière, il y a moins d'élèves au cycle 1, donc le prix de l'écolage augmente, on passe de 7'400 à 7'700 par élève. Ces frais sont répercutés sur l'ensemble des élèves du CSLL et comme on n'en a beaucoup on paie beaucoup ! Par contre, au niveau des collèges, les frais inhérents aux collèges ne sont pas répartis au sein du CSLL. Etant donné que seuls nos élèves fréquentent notre collège, nous assumons seuls les frais du bâtiment, il y a peut-être un souci là, on paie beaucoup pour quelque chose que les autres n'utilisent pas et on paie beaucoup parce que les autres ont moins d'élèves. Toutes ces incohérences proviennent du CSLL et de l'ensemble du fonctionnement canton par rapport à la formation. Est désolé mais il faut vraiment réformer tout cela.

**C. Galli :** Est désolée, mais comprends la réaction et indique que la réalité des choses, c'est qu'il est difficile de parler vallée avec la directrice du CSLL, ne sais pas comment était l'entente avant au sein du Grippol, mais affirme que maintenant tous ont décidé de coopérer pour former les classes, mais c'est un vrai jeu, à savoir qui va donner des élèves à qui. Finalement les calculs se sont avérés être assez justes. La direction demande à la vallée de s'entendre et de se débrouiller. Au niveau des effectifs en 2022 seul un enfant commence l'école.

**D. Grange :** La différence est là, à l'époque lorsque nous avons les degrés 1 à 6 et qu'on avait plus assez d'effectif On a pris la décision de supprimer les niveaux 5-6 et de les envoyer à La Brévine. Il était sous-entendu que lorsque nous avons à nouveau l'effectif, le CSLL n'a jamais accepté que nous revenions au statut précédent. Il est clair que c'est cela qui fait peur, je me rends bien compte qu'avec la diminution de la natalité on va aller dans le mur. Quand on aura des classes de 3 élèves, j'arriverai à me résoudre au fait que c'est trop cher et encore j'aurais envie de militer pour des classes à 4 niveaux, je comprends bien la situation mais tant qu'on a un collège avec 34 élèves on devrait pouvoir le maintenir ouvert

**C. Galli :** L'effectif pour les classes 1 à 4 pour l'année prochaine est de 77 élèves pour la vallée, cela descend gentiment ensuite à 74, cela dépendra bien sûr des arrivées et départs. Il est bien entendu qu'en tant que conseillère communale cette situation nous irise le poil qu'on doit jouer avec les effectifs et déplacer des enfants, il faudra négocier avec les parents car pour la suite ça aura un impact. De plus il faut motiver nos choix auprès de la direction.

**D. Grange :** Indique que l'ancien directeur était un grand défenseur des écoles de village contrairement à maintenant.

**M. Boucard :** Pense que si on ne s'entend pas au niveau de la vallée, le CSLL décidera que nos élèves doivent descendre au Locle et à Fleurier.

**E. Jeanneret :** Lorsque j'avais ce dicastère, en présence des 3 nouveaux conseillers communaux, c'est clairement la décision que nous avons dû prendre, à savoir si nous voulions avoir une synergie commune dans la vallée pour garder nos collèges ou pour un

centre à La Brévine. En cas de non-entente, le CSSL prendrait les décisions. Décision commune a été prise de garder le plus longtemps possible nos collègues. On savait qu'en fonction des problèmes de transports résolus ça allait rallonger le temps.

**D. Grange :** Aimerais rajouter quelque chose que la majorité des parents ignorent. Ce n'est pas une obligation de scolariser son enfant dans un Cercle scolaire. Connaît un cas au Cercle scolaire de La Chaux-de-Fonds, des parents d'un élève de 10<sup>e</sup> des Ponts-de-Martel donnent l'enseignement à la maison. Personne n'a aucun moyen de s'opposer à ce choix. A force de réflexion, au bout d'un moment, même si cette réaction n'est pas saine et pas en faveur de la diplomatie, s'il y a un tel dictat du CSSL, ne faut-il pas poser la question à la population, continue-t-on ainsi ou trouve-t-on une solution alternative ? ça s'est fait dans d'autres communes, dans d'autres pays ?

**C. Galli :** Pense que le « Brexit » c'est faisable mais ce sera comme en Angleterre !

**D. Grange :** Oui avec le bon et le mauvais, mais j'ai l'impression que depuis plusieurs années on reçoit plus de mauvais que de bons.

**C. Galli :** Oui c'est un mariage ayant pour conséquence d'avoir les bons et les mauvais côtés. Il y a une réflexion en cours qui demande une énergie pour s'entendre et tout mettre en place. On regarde les années venir et août 2019, c'est demain. On est entrain de composer les classes, on devra négocier avec les parents, les enseignantes seront avisées au mois de mai, tout ce travail avec les oppositions éventuelles prend beaucoup de temps et d'énergie.

**D. Grange :** Que ce soit clair, j'ai un grand respect pour ton travail, mais voilà.

**C. Galli :** Comprend et informe qu'il y a tout de même de bonnes nouvelles, à savoir un camp de ski commun pour les communes de la vallée à Zinal. Donc il faudra un peu de financement comme nous ne pouvons plus demander aux parents que 80.00 pour une semaine de camp. On souhaiterait obtenir des dons de 140.00 prix du camp auparavant pour pouvoir pérenniser un camp pour les petits. Le Locle est surpris et trouve bizarre que nous souhaitions maintenir nos camps pour les petits.

**K. Borel :** Serait-il possible d'organiser un match au loto ou d'autres choses du style, ventes etc.

**C. Galli :** Un troc sera organisé au Cerneux en février. Par la suite les comptes seront communs, actuellement il y a encore une caisse dans chaque village. Ensuite il est envisagé d'organiser différentes actions.

**K. Borel :** Et aller auprès des entreprises même au Locle pour demander leur soutien.

**C. Galli :** Nous n'avons pas encore pensé à de telles solutions, pour l'instant c'est plutôt la population qui participe, par exemple par la collecte au spectacle de la Jeunesse, la tombola à La Fête villageoise. On ne souhaite pas faire de bénéfice mais juste avoir assez pour financer et pérenniser le camp dans le futur. Dans ce cadre-là, le CSSL n'a pas son mot à dire, un compte commun pour les 3 communes a été ouvert.

**S. Verbeck :** La compagnie des sapeurs-pompiers de la vallée compte aujourd'hui 13 membres, il manque du monde pour toute la vallée. La décision n'a toujours pas été réglée au niveau du commandant suspendu. J'essaierai de reprendre tout cela l'année prochaine et demander à l'ancien commandant ce qu'on pourrait faire au niveau communal. S'il revient, pas forcément dans la vallée ou au centre de formation, il se peut qu'on puisse récupérer quelques sapeurs qui avaient démissionné. Tout cela en espérant qu'il n'y ait pas de gros sinistres d'ici là.

**J. Vermot :** Les travaux de la traversée du village sont terminés, il reste quelques petites bricoles. On a modifié l'arrêt de bus, il fallait compter 3'500.00 Fr. pour réinstaller l'ancien, et le neuf coûte 4'500.00 Fr. et est mieux adapté à la nouvelle situation.

Un miroir neuf a été commandé pour le carrefour du Vieux-Puits, chose qui n'était pas prévue et une main courante a été installée pour le trottoir conduisant à la rue du Temple depuis le centre (à côté de l'immeuble Chabloz). Ce trottoir était très pentu. Le budget n'a pas été dépassé, il reste environ 15'000.00 Fr.

**A. Theurillat :** Est-ce-que la barrière installée sur le mur du trottoir sud a été financée par la commune ?

**J. Vermot :** Elle a été prise en charge par l'Etat

**J. Galli :** Pourquoi le mur n'a pas été construit jusqu'au hangar ? Ne trouve pas beau.

**J. Vermot :** Indique que le coût était de Fr. 25'000 Fr. à charge de la commune, donc trop onéreux, il sera remplacé par l'installation de grosses pierres.

**D. Grange :** Par rapport à ce mur, j'ai discuté avec quelques personnes de la commune, il y a éventuellement une idée qui germe, à savoir de demander une fresque, quelque chose de plutôt artistique. J'ai comme projet de demander un devis et de le présenter. On a entre autres J. Faivre, enfant de la vallée qui est artiste qui a sillonné toutes les villes d'Europe pour faire des fresques sur des

murs. Voilà, on n'aime ou on n'aime pas ce qu'elle fait, mais cela pourrait être intéressant de voir avec elle. Ça égaierait quelque peu ce mur.

**J. Vermot** : Il faudra se renseigner, car une partie du mur est sur la propriété de P. Raval.

**J. Bonvallat-Lörtscher** : Demande si tout se passe bien au niveau du nouveau cédez-le-passage au carrefour du Vieux-Puits, est-ce que les gens respectent bien. On dit souvent qu'il faut un temps d'adaptation.

**J. Vermot** : Tout à l'air de bien se passer, même le premier soir, les gens s'arrêtaient.

**D. Grange** : La visibilité en sortant de la rue du Temple, côté Vieux-Puits, même si la sortie a été un peu avancée, mériterait d'être améliorée par l'installation d'un miroir.

**J. Vermot** : Un miroir neuf a été commandé car l'ancien était défectueux, on a pris un dégivrant, il sera installé en début d'année. Le déneigement des trottoirs est à notre charge ce n'était pas forcément prévu. Ce sera une année un peu spéciale, on verra comment on peut les déneiger. On a prévu un budget pour l'achat d'un véhicule, mais on va passer un premier hiver en les faisant déneiger par J-D. Sauser et on prendra ensuite une décision au printemps.

**E. Jeanneret** : La réouverture du Vieux Puits a été une bonne chose même si c'était compliqué puisque le Vieux-Puits n'était pas au top au niveau du matériel, on a renouvelé presque les ¾ de la cuisine. On a adapté les locations en conséquence. Le gérant est très content de l'équipement qui fonctionne très bien, au niveau clientèle, il est aussi satisfait. Il a réussi à passer la période de chasse durant laquelle il espérait se faire une clientèle. On y mange très bien. Le stress du démarrage est passé. Il me semble que le village est content d'avoir retrouvé un restaurant. Quelques travaux sont encore à effectuer.

Pour les routes des marais. La répartition des terres se prépare liée à la protection des hauts marais. Une discussion est entamée entre les 3 communes pour essayer d'inclure la réfection des routes communales actuellement vétustes dans le périmètre du Syndicat. Cette solution nous permettrait de profiter d'une subvention de 90%/m. En cas de refus, on ne serait subventionné qu'à hauteur de 66 et 75%. Il y a donc un intérêt assez fort à pouvoir les inclure dans le périmètre. Un budget de 6'000'000.00 est prévu pour la répartition des terres, des drainages et des mesures écologiques à mettre en place.

Pour la forêt, la coupe de bois est terminée depuis la semaine passée, elle est en cours de vente, mais le marché du bois ne va pas bien du tout, on devrait avoir un bénéfice de seulement Fr. 20.00 cette année. Ce n'est pas une super année, on a fait 300m3 et l'année prochaine aussi, on espère que le bénéfice sera meilleur.

La commission de police du feu sera convoquée en janvier pour avoir une vue d'ensemble de la situation actuelle et future.

**H. Savary Haldimann** : Est-ce que c'est toujours Christophe qui préside la commission du Vieux-Puits ? A voulu le contacter sans succès jusqu'à présent et ne savait pas s'il y avait eu modification.

**E. Jeanneret** : Oui il est toujours président, tu peux aussi t'adresser à M. Boucard ou à moi-même.

**M. Boucard** : Je reviens un peu en arrière, à savoir que nous avons déjà eu l'occasion de rencontrer à 2 reprises tous les conseillers communaux de la vallée. Je tiens à vous signaler que l'entente est très bonne contrairement à ce que disaient nos prédécesseurs. Tous les sujets peuvent être abordés. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'il faut fusionner, mais tout se passe vraiment bien.

Pour information, nous avons une nouvelle administratrice, c'est Mme Fanny Stauffer qui commencera au 1<sup>er</sup> février 2019. Elle vient du Locle, le conseil communal pense qu'elle fera du bon travail avec C. Simon-Vermot.

Concernant les WC hommes du Collège, vous avez peut-être été surpris par les mauvaises odeurs, on recherche la cause, il semblerait qu'on l'ait trouvé. Les pissoirs ont été changés, ils ne se rincent pas à l'eau, il semblait qu'on ne les nettoyait pas assez souvent. Malgré un entretien important, les odeurs persistaient. En y renversant un bidon d'eau, on s'est aperçu que le problème venait de l'écoulement qui n'était pas installé comme il aurait dû. L'installateur viendra jeudi pour tous les réviser.

Pour terminer vous avez peut-être vu que deux voitures et une caravane sont stationnés dans l'herbe au centre du village. Cette situation n'est pas légale, le conseil communal va écrire au propriétaire pour lui demander de les entreposer ailleurs.

**J. Galli** : Au sujet de l'éventuel véhicule acheté par la commune pour le déneigement des trottoirs, devons-nous encore nous prononcer ?

**M. Boucard** : Dans le budget 2019, il est noté dans les crédits encore à voter et nous allons essayer de travailler un hiver avec J-D. Sauser et ferons le point ensuite avant de décider d'un achat de fraiseuse.

**J. Vermot** : Il s'agira plutôt d'un petit tracteur avec une fraise devant et une saleuse derrière. Actuellement c'est l'entreprise Bonnet qui vient saler à la demande.



**M. Boucard** : On souhaite si nécessaire acheter quelque chose qui nous rendra aussi service en été.

## **6. Divers**

Aucun divers.

Avant de clore la séance, N. Dunand offre à chacun un petit ours avec un grand cœur qu'elle a confectionné pour chacun en guise de remerciements.

La séance est levée à 21h45

Elle se termine par une verrée et plat froid pour clore l'année 2018.

Annexes : rapport de la commission financière, arrêté Budget 2019, rapport du Conseil communal Fiduciaire

A-L. Monard